

### LE COURRIER DE MONSIEUR LE MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Le week-end du 14, 15 et 16 septembre, 1 500 personnes sont venues applaudir chaleureusement toute l'équipe des acteurs et des bénévoles, impressionnées par la qualité du spectacle qui leur a été présenté « Lézigné, un village d'Anjou pendant la Grande Guerre ».

Cette réussite est à mettre au crédit de tous ceux qui ont crû au projet, les sponsors, mais aussi ceux qui ont œuvré sans compter pendant deux ans pour ce que ce spectacle soit une réussite. L'histoire de ces familles de LEZIGNE magnifiquement présentée nous a touchés : Les hommes aux combats, les femmes, les enfants, les vieux restés seuls au village, les réfugiés qui arrivent fuyant les zones de combats. Toutes ces scènes de vie ont été jouées par des acteurs complètement imprégnés de leur rôle. Ils nous ont permis de nous immerger dans l'ambiance et les préoccupations de l'époque. Un grand merci aux nombreuses personnes qu'il est impossible de nommer ici et qui ont participé à la réussite de cette œuvre de mémoire. Nous nous souviendrons longtemps de ce moment fort de notre vie locale.

La plus grosse partie des travaux du centre bourg se terminent (eau, électricité, assainissement). Cette fin d'année nous aurons cependant encore quelques engins dans les rues Brégeonnaire, Boulay, Ste Catherine, afin d'enfouir les réseaux électriques et téléphone et aussi Impasse du rail pour réaliser la viabilisation de quatre lots de terrain à bâtir. A la fin de l'année nous en aurons terminé avec cette grosse vague de travaux qui nous permettent d'améliorer le fonctionnement des réseaux et d'embellir le centre bourg. Je remercie de leur compréhension toutes les personnes qui ont dû subir quelques désagréments pendant cette longue année de chantiers.

Juste avant les vacances d'été, nous avons été invités avec les adjoints à une rencontre informelle proposée par les élus responsables de la mairie de Huillé. Nous avons eu la surprise de nous voir proposer la création d'une commune nouvelle avant la fin du mandat, c'est-à-dire mars 2020. Ceci signifie que, si cela était voté à l'unanimité des deux conseils municipaux, les deux communes unifieraient leur fonctionnement, fusionneraient leurs budgets et n'auraient plus qu'un seul conseil municipal. Le conseil de Huillé est favorable à ce projet à la quasi-unanimité. Cette proposition a étonné le conseil municipal de Lézigné qui a été un peu pris de cours. Il a cependant conditionné la poursuite de la réflexion à la réalisation d'une étude par un cabinet extérieur qui devra remettre un rapport de faisabilité technique et financière aux conseils municipaux.

Avec Mr Le Maire de Huillé, j'ai sollicité un rendez-vous au cabinet de Mr le Préfet qui nous a reçu le 3 Août afin de lui présenter le projet et qu'il nous indique les contraintes légales.

Depuis quelques années, en Maine et Loire, de nombreuses communes ont fait le choix de se regrouper afin d'optimiser leur fonctionnement.

Nous constatons en effet une baisse de fréquentation continue du secrétariat de mairie mais aussi une diminution des appels téléphoniques liés au développement des communications par message électronique. Lors de la fête de l'école du 30 juin à Lézigné, j'ai été interpellé par des parents d'élèves qui ne comprennent pas que les dossiers scolaires et d'inscription à la cantine doivent être présentés dans chaque mairie de Huillé et Lézigné. Il est vrai que le regroupement pédagogique existe depuis 1987. Depuis cette date, chaque école reste indépendante ainsi que les services scolaires municipaux. Il m'a aussi été signalé le manque d'informations croisées entre les deux communes qui ne facilite pas les compréhensions du fonctionnement des compétences communes. Tous ces événements poussent à poursuivre la réflexion de rapprochement au sein des conseils municipaux. Les services de la préfecture nous ont cependant signalé que tout changement de limite communale n'était pas possible dans l'année qui précède les élections.

En conséquence, un rapprochement ne peut avoir lieu que le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou alors après les élections de mars 2020. Le cabinet d'étude KPMG qui a été choisi par les deux conseils municipaux remettra ses conclusions début novembre. Le conseil municipal de Huillé étant déjà favorable, le conseil municipal de Lézigné étudiera les conséquences du rapprochement et votera à la mi-novembre afin de déterminer la date de création de cette commune nouvelle : Janvier 2019 ou janvier 2021 ou alors refuser le projet. Ce vote aura lieu le 13 novembre par le conseil municipal de Lézigné. Selon la loi la création d'une commune nouvelle est d'initiative municipale.

Certaines personnes ont pu s'étonner que la population ne soit pas consultée sur un projet d'une telle importance. Un référendum local doit être organisé si les deux tiers des conseils municipaux sont favorables au projet. Dans notre cas n'étant que deux communes à fusionner, si le conseil municipal de Lézigné est défavorable, il ne peut y avoir de majorité des deux tiers. Je sais que ce projet nous bouscule un peu, mais nous avons choisi de répondre aux sollicitations de la commune de Huillé avec qui nous avons de nombreuses coopérations depuis de longue date. Si les deux conseils municipaux le décident après examen des conclusions du rapport du bureau d'étude, la création de la commune nouvelle modifiera le mode de fonctionnement des deux communes originelles,

Je vous souhaite une bonne lecture de ce parchemin et vous rappelle que les réunions du conseil municipal sont publiques, en particulier celle du **13 novembre** ou sera décidé la création ou non de la commune nouvelle, Lézigné-Huillé. Une réunion publique d'informations aura lieu le **vendredi 9 novembre à 20h30, à la salle des loisirs** où les habitants des 2 communes sont vivement conviés.

Henri LEBRUN

### CONGES DE FIN D'ANNEE

La Mairie sera fermée du **lundi 24 Décembre inclus au mercredi 02 Janvier inclus**



### Sites INTERNET & Adresse de messagerie :

Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

- [www.cc-loiretsarthe.fr](http://www.cc-loiretsarthe.fr)

Mairie de Lézigné :

[www.lezigne.mairie49.fr](http://www.lezigne.mairie49.fr)

Tél : 02 41 76 91 48 e-mail : [mairiedelezigne@wanadoo.fr](mailto:mairiedelezigne@wanadoo.fr)

